

—POLITIQUE-SUISSE

Jeudi 28 février 2008

—CAISSES LPP PUBLIQUES -**—Le Conseil fédéral lâche un peu de lest**

Face à la grogne d'une partie des cantons et des communes, le Conseil fédéral lâche un peu du lest dans son projet de financement des caisses de pension publiques. Il a prévu d'allonger de 30 à 40 ans le délai pour atteindre un degré de couverture à 100%.

Une bonne partie des caisses de pension cantonales et communales n'assurent pas une capitalisation intégrale, car elles bénéficient de la garantie de l'Etat. C'est surtout vrai en Suisse romande. L'obligation de parvenir à un taux de couverture d'au moins 100% risque d'avoir de lourdes conséquences pour les collectivités concernées.

Le gouvernement ne veut pas renoncer à l'idée d'un refinancement complet des caisses LPP de droit public et à un alignement sur les institutions privées. A titre de compromis, il a demandé mercredi au Département fédéral de l'intérieur de préparer un message au Parlement fixant un refinancement complet en 40 ans.

Plan de financement

Cette prolongation du délai de dix ans permettra d'atteindre une période correspondant à la durée moyenne d'une vie professionnelle. Pendant la durée de capitalisation partielle, les caisses publiques devront bénéficier d'une garantie de l'Etat et d'un plan de financement accepté par l'autorité de surveillance. – (ats)